

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 06-2021
ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE DEMARCHE COORDONNEE DE GESTION DU BASSIN DU
GAVE DE PAU**

Le mercredi 27 janvier 2021 à 16h, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs à LONS, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Etaient présents (22 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	CLAVE	Jacques	Suppléant
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	POUTIS	Henri	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (4 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien eau et milieux aquatiques, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT – Assistante administrative, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Roger PEDEFLOUS

Objet : Etude d'opportunité pour une démarche coordonnée de gestion du bassin du gave de Pau

Le Président expose au comité syndical la synthèse des dernières rencontres avec l'Agence de l'eau et le Pays de Lourdes et Vallées des Gaves au sujet de la réflexion sur la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin du gave de Pau.

En effet, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux de 2010-2015 et 2016-2021 ont ciblé le bassin des gaves (Pau, Oloron, Saison) comme territoire où l'élaboration d'un SAGE est nécessaire sans que ce territoire ait engagé une démarche de constitution.

Néanmoins en 2009-2010, une démarche de concertation pilotée par le Syndicat mixte pour le développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA aujourd'hui transformé en PETR Pays de Lourdes et Vallées des Gaves- PLVG) avait été engagée avec les collectivités des Pyrénées-Atlantiques. Il avait notamment été acté que le bassin du gave de Pau représentait à lui seul un périmètre suffisant pour la mise en place d'un outil de gestion et que la structuration de la maîtrise d'ouvrage rivière devait encore évoluer avant toute démarche type SAGE.

Au premier semestre 2020, les premières sollicitations de l'Agence de l'eau pour relancer la réflexion sur un outil de gestion à l'échelle du bassin du gave de Pau ont amené le Syndicat et le PLVG à échanger sur l'opportunité d'une telle action et les possibilités de mise en œuvre.

Il est apparu, au regard des organisations en place dans le cadre de la GeMAPI et des démarches respectives type SLGRi ou PAPI, que le lancement directement dans une démarche type SAGE était prématuré. Cela nécessite un travail spécifique de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire pour déterminer l'outil (SAGE ou autre) le mieux adapté aux enjeux et aux attentes des différentes parties prenantes.

Pour cela, il a semblé utile de lancer, préalablement à tout choix, une étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau.

L'étude viserait à apporter un aide à la décision pour déterminer si la mise en place d'une organisation spécifique apte à répondre aux enjeux « eau » et aménagement du territoire, dans un contexte de changement climatique, est nécessaire en complément des démarches existantes ou en cours d'élaboration.

Elle passe par la réalisation d'un portrait du territoire faisant ressortir les enjeux et problématiques, ainsi que par une concertation permettant de dégager les attentes du territoire, avant la proposition de scénarii d'organisation.

A la suite de cette réflexion et de nouveaux échanges sous l'égide de l'Agence de l'eau avec les acteurs du bassin, l'Institution Adour (Etablissement Public Territorial de Bassin) a souhaité être partie prenante de la démarche, pour laquelle il a été proposé d'élargir le périmètre aux gaves réunis.

Le Président indique que dans le cadre d'une approche consensuelle sur la réflexion d'un éventuel outil de gestion, un co-portage de la démarche avec le PLVG et l'Institution Adour semble le mieux adapté, d'autant que le périmètre de l'étude dépasse celui des 2 entités Gemapiennes.

Dans un principe de subsidiarité, le mandataire (maître d'ouvrage) de la démarche pourrait être le Syndicat qui serait lié aux 2 autres porteurs via une convention.

Cette dernière précisera les modalités de pilotage du projet ainsi que la répartition financière du reste à charge.

L'étude, estimée à 100 000 €, pourrait être financée par l'Agence de l'eau et les Régions, à hauteur de 70%. Les 30% restant serait réparties à parts égales entre les 3 co-porteurs.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la mise en place d'un partenariat entre le Syndicat, le PLVG et l'Institution Adour, pour lequel un projet de convention entre ces 3 acteurs sera soumis au préalable à la validation du comité syndical lors d'une prochaine séance

APPROUVE le principe que le Syndicat soit le mandataire de l'étude d'opportunité pour une démarche coordonnée de gestion (outil de gestion intégrée) du bassin du gave de Pau

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet préalablement à la validation de la convention de partenariat

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN